DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RECU A LA COMMUNE DE MOISSAC SOUS-PRÉFECTURE LE

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

4 MAP 2010 CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ FEVRIER (25/02/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Février 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints, M. Alain JEAN, Mme, Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M Abdelkader SELAM. Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES: Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN) Adjointe, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Christine FANFELLE, (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme Colette ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), Conseillers Municipaux

Etaient Absents Excusés: M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES Conseillers Municipaux

Mme Odile MARTY-MOTHES est nommée secrétaire de séance.

01 - 25-02-2010 **JOURNEE SOLIDARITE - ANNEE 2010**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des âgées et des personnes handicapées.

Vu la loi n02008-351 du 16 avril 2008 relative à al journée de solidarité,

Vu la circulaire ministérielle NOR INT/B/08/00106/C du 07 mai 2008 relative à l'organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comite Technique Paritaire en date du 10 février 2010

Entendu l'exposé du rapporteur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

SUPPRIME un jour de congé exceptionnel pour le personnel communal : - Vendredi 14 mai 2010

FAIT SIENNE la proposition de Monsieur le Maire.



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

REÇUALA SOUS-PRÉFECTURE LE - 4 MAP 2010

CASTELSARRASIN - 82